

PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ

Ville de L'Ancienne-Lorette



DOCUMENT D'INFORMATION AUX PARENTS

ÉTÉ 2018

• 25 juin au 17 août •

Ville de L'Ancienne-Lorette
Service des loisirs

Mot de bienvenue

Chers parents*,

Le Programme Vacances-Été de la Ville de L'Ancienne-Lorette propose aux jeunes de 5 à 12 ans de vivre un été inoubliable!

Notre équipe dynamique et expérimentée offre une animation de qualité à travers un programme palpitant et enrichissant, le tout dans un environnement sécuritaire. Nos animateurs débordant d'énergie ont tous suivi avec succès leur formation en premiers soins et en animation. De plus, notre équipe compte quatre responsables et une coordonnatrice adjointe expérimentés.

Tout l'été, les jeunes profiteront d'une multitude d'activités variées qui plairont à tous. Chaque semaine, ils se rendront à la piscine de l'Aquagym et feront une sortie adaptée à leur groupe d'âge. Plaisir garanti!

En plus du camp de jour régulier, des options danse (par Temps-Danse), baseball (par VBAL) et basketball (PVE) vous sont proposées. Vous trouverez tous les détails sur le site Internet de la Ville, à lancienne-lorette.org, section Sports et loisirs, ainsi que dans Le Loretain du mois de mars.

N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions et à communiquer avec nous pour toute question. Il nous fera plaisir d'y répondre!

Nous vous souhaitons un bel été rempli de plaisir!

Frédéric Roy, régisseur sportif

*Afin d'alléger la lecture de ce document, il est à noter que le terme « parents » désigne les tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale des enfants.

Mission du Programme Vacances-Été de L'Ancienne-Lorette

Le Programme Vacances-Été de L'Ancienne-Lorette a été mis sur pied afin de faire vivre aux enfants un été inoubliable dans un environnement sécuritaire.

Par le jeu, les sorties et les rassemblements, les enfants prendront contact avec divers éléments du monde qui les entoure, tout en ayant la chance de se faire de nouveaux amis et de vivre de beaux moments en groupe!

Renseignements généraux

Durée

Le Programme Vacances-Été est d'une durée de 8 semaines, du 25 juin au 17 août 2018.

Horaire

Lundi au vendredi, de 9 h à 16 h

Lieu

Polyvalente de L'Ancienne-Lorette
1801, rue Notre-Dame.

L'entrée se fait par la porte 15, située à l'arrière de la polyvalente.

Information

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées ci-dessous.

Avant le 25 juin : Frédéric Roy, au 418 614-1907, poste 222

Du 25 juin au 17 août : Équipe des responsables du PVE, au 418 872-9836, poste 5189

Communication avec les parents



Rencontre d'information

Vous êtes cordialement invités à une rencontre d'information qui portera sur le fonctionnement et le déroulement des activités du Programme Vacances-Été 2017.

Date : Lundi 18 juin, à 19 h

Lieu : Bibliothèque Marie-Victorin
1635, rue Notre-Dame à L'Ancienne-Lorette
Salle Desjardins A et B (sous-sol)

Bulletin d'information le Trait d'union

Tout au long de l'été, l'équipe d'animation communiquera avec vous au moyen du bulletin d'information le Trait d'union. Distribué une fois par semaine à la table des présences, ce bulletin comprend de l'information sur les sorties, les périodes de baignade, le service de garde, la thématique et plus encore! Une version électronique est également disponible chaque semaine au lancienne-lorette.org, section Inscription loisirs, à la page du Programme Vacances-Été.

Service de garde



Pour vous faciliter la vie, un service de garde vous est offert gratuitement en matinée et soirée, du lundi au vendredi.

Horaire

Matin : 7 h à 9 h

Après-midi : 16 h à 18 h

Fonctionnement

Matin : Dès l'arrivée de l'enfant, sa présence doit obligatoirement être signalée à l'animateur qui se trouve à la table des présences. Le Programme Vacances-Été se dégage de toute responsabilité quant aux conséquences du non-respect de ce règlement. Si vous avez une consigne particulière à transmettre à l'animateur responsable de votre enfant, vous devrez le faire à la table des présences. Le message sera noté et transmis à l'animateur de votre enfant.

Après-midi : Dès la fin des activités du camp de jour à 16 h, les enfants qui utilisent le service de garde sont conduits à l'endroit prévu et pris en charge par les animateurs.

Lorsque l'enfant quitte le service de garde, il doit signaler son départ et identifier la personne avec laquelle il quitte. Seules les personnes préalablement autorisées à venir chercher l'enfant pourront quitter avec ce dernier. Cette procédure de contrôle vise à assurer la sécurité des enfants. Toute personne dont le nom ne figure pas sur le formulaire d'inscription ne pourra pas quitter avec votre enfant.

Si vous désirez autoriser votre enfant à quitter seul à 16 h, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet à la table des présences. Sans cette autorisation, aucun enfant ne pourra quitter sans la présence d'une personne autorisée. Il devra demeurer au service de garde le temps de joindre un parent.

Frais de retard

Une pénalité de 10 \$ par famille par tranche de 15 minutes pour tout retard après 18 h sera appliquée. Les frais sont payables le soir même ou le lendemain matin.

Contrôle des présences ✓

Prise des présences

Pour une sécurité accrue, les présences sont prises tous les jours par les animateurs trois fois par jour, soit le matin, le midi et en fin de journée.

Absence

Aucune gestion des absences n'est effectuée par le Programme Vacances-Été. Votre enfant est pris en charge à partir du moment où sa présence est donnée à la table à son arrivée. Par conséquent, si l'absence de votre enfant est prévue, veuillez nous en avvertir par écrit le plus rapidement possible. Si votre enfant doit s'absenter de façon imprévue, veuillez aviser dès que possible les responsables au 418 872-9836, poste 5189.

Si votre enfant n'est pas présent à 9 h lors du rassemblement, nous le considérons comme absent. **Prenez note que nous ne vous contacterons pas en cas d'absence.**

Départ

Tout changement concernant le départ de votre enfant en fin de journée doit être mentionné aux responsables.

Si pour une raison spéciale, vous permettez à votre enfant de quitter le site avant 16 h, une autorisation écrite de votre part est nécessaire.

Activités et sorties

Journée-type au Programme Vacances-Été

7 h à 9 h

Accueil

Service de garde animé

9 h à 9 h 15

Rassemblement/thématique

9 h 15 à 9 h 30

Collation et crème solaire
Prise des présences

9 h 30 à 11 h 30

Activité ou baignade

11 h 30 à 12 h 30

Dîner

Prise des présences

12 h 30 à 14 h

Activité

14 h à 14 h 15

Collation et crème solaire
Prise des présences

14 h 15 à 15 h 30

Activité ou baignade

16 h à 18 h

Départ

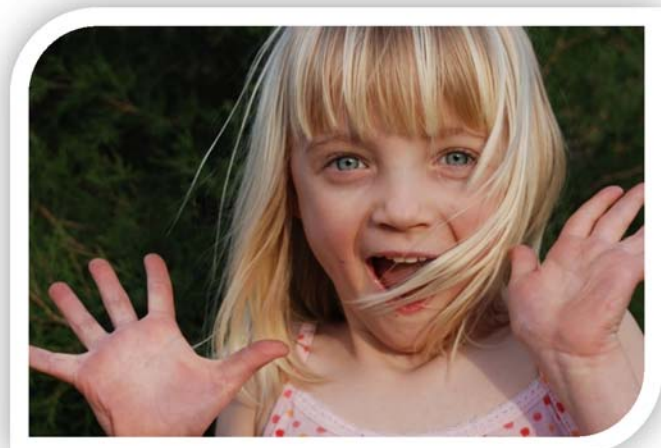
Service de garde animé

Pour les enfants inscrits à l'option danse, baseball et basketball

Chaque semaine, les jeunes inscrits auront quatre blocs de trois heures de l'activité de l'option sélectionnée. En dehors de ces périodes, ils prendront part aux activités régulières du camp de jour (sorties, baignade, etc.).

RASSEMBLEMENT

Les enfants doivent être présents **au plus tard à 9 h** pour le grand rassemblement matinal!



Sorties

Lorsque votre enfant se présente au camp de jour, il doit obligatoirement prendre part aux activités et aux sorties prévues. Si vous refusez que votre enfant participe à une sortie, vous devez le garder à la maison pour la journée.

Le port du chandail du Programme Vacances-Été est obligatoire pour les sorties.

Vendu au coût de 10 \$, il permet de pouvoir identifier rapidement les enfants lors des sorties. Des échantillons sont disponibles pour essayage à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture (lundi au vendredi, 8 h 30 à 16 h 30).

Sécurité

Médicaments

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de ne laisser aucun médicament en sa possession.

Si la prise d'un médicament est requise, vous devrez fournir les éléments suivants à la table des présences :

- une autorisation écrite et signée comprenant le nom du médicament, l'heure à laquelle il doit être pris et la dose à administrer;
- le médicament dans son contenant d'origine (obligatoire);
- le papier original indiquant la posologie.

Veuillez également aviser les responsables de tout traitement particulier. Nous nous chargerons d'administrer le médicament à votre enfant selon vos indications.

Maladies

Dans le but d'offrir à tous un milieu sain et sécuritaire, tout jeune qui n'est pas en mesure de suivre les activités quotidiennes de son groupe et qui demande des soins en raison d'un état de santé précaire est exclu du site jusqu'à ce qu'il soit rétabli. Cette procédure d'exclusion vise à assurer le bien-être du jeune ainsi que celui de ses pairs et du personnel.

Important! Si vous constatez que votre enfant présente des symptômes de maladie, veuillez le garder à la maison pour éviter une propagation.

Crème solaire

Afin de maximiser le temps alloué aux activités de la journée, les enfants doivent avoir reçu une première application de crème solaire avant leur arrivée au camp de jour. Trois périodes d'application sont prévues à l'horaire des activités régulières, soit le matin, le midi et l'après-midi.

Chaque enfant doit avoir en sa possession un contenant de crème solaire adapté aux conditions climatiques du jour et à son épiderme. Le contenant doit être bien identifié au nom de l'enfant pour minimiser les pertes de matériel.

Baignade

Chaque semaine, deux à trois périodes de baignade de 60 minutes sont prévues à la piscine intérieure de l'Aquagym Élise Marcotte. L'horaire des périodes de baignade sera indiqué dans le bulletin d'information le Trait d'union.

Lors des périodes de baignade, la sécurité est assurée en tout temps par les animateurs et la présence de quatre sauveteurs qualifiés.

Si votre enfant doit porter une veste de sauvetage ou un ballon dorsal, vous avez l'obligation de lui fournir, à défaut de quoi, lors d'une sortie à la piscine ou à un plan d'eau, l'enfant ne pourra pas accompagner son groupe et demeurera à la polyvalente.

Test d'aptitude à la natation

IMPORTANT! Lors de la première période de baignade au cours de l'été, les enfants de maternelle, de 1^{ère} année et de 2^e année dont les parents ont coché sur la fiche d'inscription qu'ils n'ont pas besoin d'aide flottante pour les périodes de baignade devront passer un **test obligatoire d'aptitude à la natation**. Si vous avez coché sur la fiche d'inscription que votre enfant a besoin d'une aide flottante pour les périodes de baignade, il ne passera pas le test d'aptitude à la natation.

Si, lors de ce test, nos moniteurs en sécurité aquatique jugent que votre enfant doit porter une veste de sauvetage ou un ballon dorsal, vous serez dans l'obligation de lui en fournir, sans quoi votre enfant ne sera pas autorisé à se baigner.

Le test sera effectué une seule fois et ne pourra être repris.



Règles de conduite à l'intention des enfants

- ☺ Je respecte les consignes du parc, les règles des jeux et le personnel.
- ☺ Je respecte les règlements en vigueur à la piscine et aux jeux d'eau.
- ☺ Je suis à l'écoute des instructions du personnel.
- ☺ Je circule calmement dans les locaux.
- ☺ Je demeure sur le site du camp avec mon groupe ou avec mon accompagnateur en tout temps.
- ☺ Je prends soin du matériel, des locaux et de l'environnement.
- ☺ Je laisse à la maison mon argent ainsi que tout objet dangereux ou pouvant susciter la jalousie des autres.
- ☺ Je dépose mes déchets dans la poubelle.
- ☺ Je m'habille convenablement pour participer aux activités du camp de jour (tenue sportive).
- ☺ Je suis poli(e) dans mes paroles et dans mes gestes.
- ☺ Je fais attention à mon langage.
- ☺ Je sais jouer et je sais m'arrêter à temps.
- ☺ Je participe activement aux activités proposées.
- ☺ Aucune forme de violence (physique ou verbale) ne sera tolérée envers le personnel du camp ou envers un autre enfant.
- ☺ Aucune forme d'intimidation, quelle qu'elle soit, ne sera tolérée au camp.

Procédure en cas de manquement aux règles de conduite

Cette procédure vise à assurer la sécurité des jeunes et à ce que tous aient du plaisir cet été. L'application de cette procédure est non négociable.

Premier avis : Un avis écrit est remis aux parents pour leur décrire l'événement impliquant leur enfant. Les animateurs sensibilisent l'enfant à l'importance de ne plus reproduire le comportement fautif.

Deuxième avis : L'enfant est suspendu du Programme Vacances-Été pour une période de 24 heures.

Troisième avis : L'enfant est retiré du Programme Vacances-Été pour le reste de l'été.

Note : Cette procédure s'applique pour tout manquement aux règles. Dans le cas où un premier avis a été donné, tout autre manquement entraîne un deuxième avis, et ce, quelle que soit la nature du manquement.

Lunch et collations



Chaque enfant doit avoir chaque jour :

- un repas froid, complet et équilibré pour le dîner;
- deux collations;
- une gourde d'eau (aucun contenant de verre n'est accepté).

Vous devez prendre les dispositions nécessaires pour assurer une bonne conservation des aliments puisqu'il n'y a aucun réfrigérateur. Le repas froid est obligatoire, car il n'y a aucun four à micro-ondes.

Pour éviter toute réaction allergique, tout produit contenant des **arachides** (biscuit, sandwich, barre tendre, etc.) **noix** ou **fruits de mer** est interdit. Aucun échange de nourriture n'est permis. La gomme et les bonbons sont également interdits.

Vêtements et matériel



Tenue vestimentaire

Afin de pouvoir prendre part aux activités, le port d'une tenue sportive et d'espadrilles fermés est exigé. Le port de la casquette ou du chapeau est fortement conseillé pour se protéger des rayons du soleil. Lors des jours de pluie, veuillez prévoir des vêtements appropriés, soit un imperméable, un chapeau et des bottes de pluie.

Le port de sandales est autorisé uniquement aux jeux d'eau. Les camisoles à bretelles spaghetti et les espadrilles à roues sont interdites. Les vêtements et effets personnels de votre enfant doivent être bien identifiés à son nom.

Baignade

Au début de chaque semaine, en prévision des **périodes de baignade**, veuillez déposer les items suivants dans le casier de votre enfant :

- Maillot de bain;
- Bonnet de bain (obligatoire);
- Serviette;
- Veste de sauvetage ou ballon dorsal (si nécessaire).

En prévision des **sorties aux jeux d'eau**, veuillez prévoir les items suivants :

- Vêtements de rechange;
- Sac de plastique;
- Maillot de bain;
- Serviette;
- Sandales de plage.

Objets perdus

Si votre enfant perd un effet personnel, vérifiez la corde à linge. Nous y déposons tous les objets trouvés.

Intégrer : une priorité pour notre camp!

Notre camp accorde une très grande importance au programme d'accompagnement, qui favorise l'intégration de tous. Ainsi, à tous les étés, nous accueillons une vingtaine d'enfants ayant un handicap ou des besoins d'encadrement particuliers. Les accompagnateurs embauchés par le Programme Vacances-Été ont le rôle d'intégrer ces enfants au sein des groupes et de leur faire vivre des expériences enrichissantes tout au long de l'été.

Notre engagement pour de saines habitudes de vie

Tous les jours, nos animateurs consacrent au moins 90 minutes aux activités sportives. Nous profitons pleinement des terrains de soccer synthétique et gazonnés, des terrains de baseball ainsi que de la piscine de l'Aquagym. De plus, nous organisons durant l'été un « jamboree sportif ». À l'occasion de cette journée bien spéciale dédiée aux sports, une dizaine d'organismes sportifs nous rendent visite afin de faire vivre aux jeunes une expérience hors de l'ordinaire! Un athlète de niveau vient également partager son expérience.

Le Programme Vacances-Été de L'Ancienne-Lorette a d'ailleurs remporté le prix *Tremplin d'or* en 2016 et terminé au 2^e rang en 2017. Ce concours récompense les initiatives les plus innovantes des camps de jour en matière de saines habitudes de vie au sein de la province!



Notre équipe vous souhaite un très bel été!